

illustration non contractuelle

**Principe d'implantation - éch : 1/250 ème**

ref : plan cadastral

Le principe d'implantation étant réalisé à partir d'un plan cadastral non coté, les dimensions de la maison sont susceptibles d'être modifiées en fonction des dimensions réelles du terrain. Un plan de bornage réalisé par un géomètre sera nécessaire avant démarrage des travaux (à charge client).

**Maisons**  
**JEAN GUENO**  
Site internet : [www.jeangueno.com](http://www.jeangueno.com)

20 avenue du golf  
Commune du Pouliguen

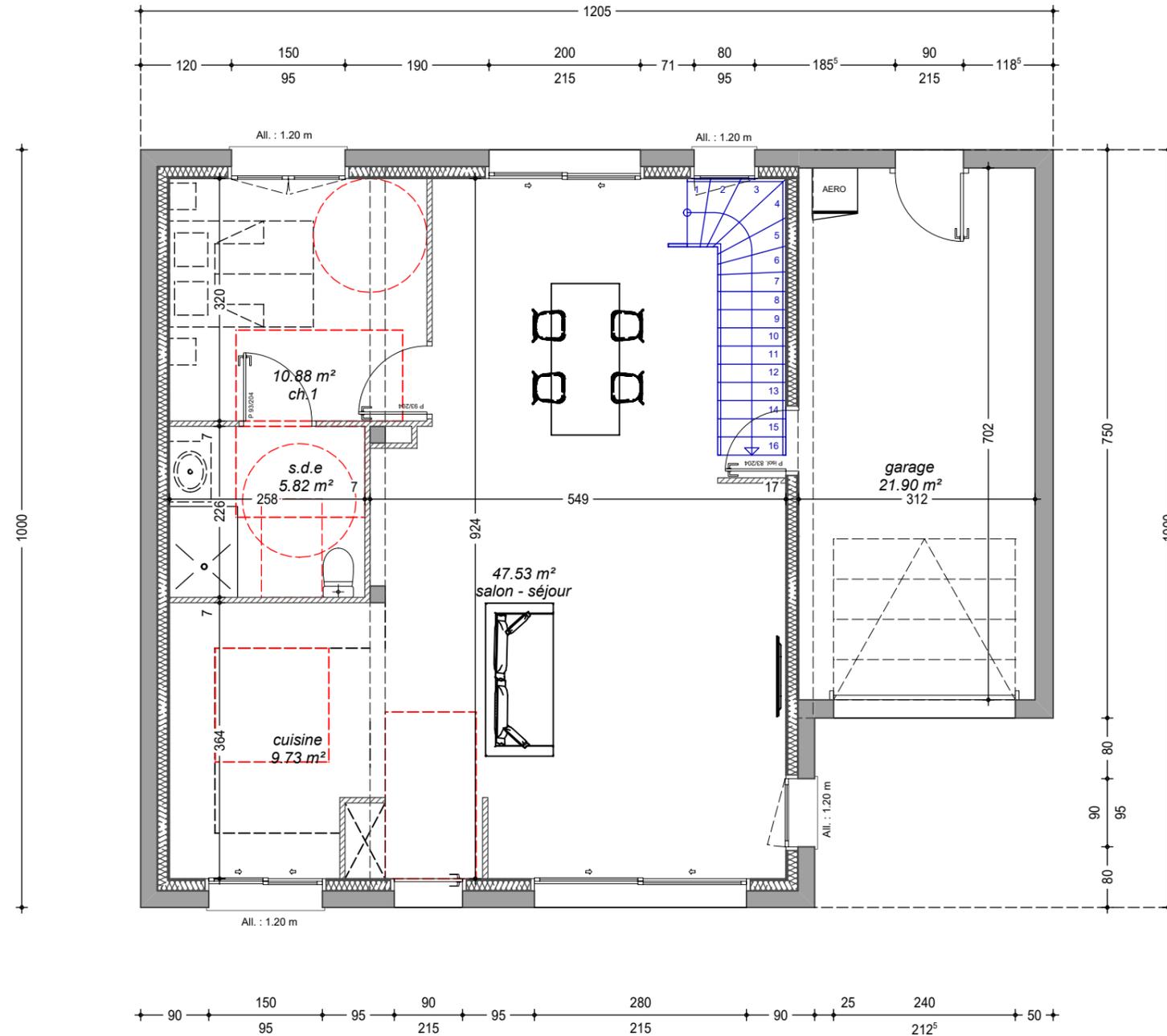
Cadastre : AV 96

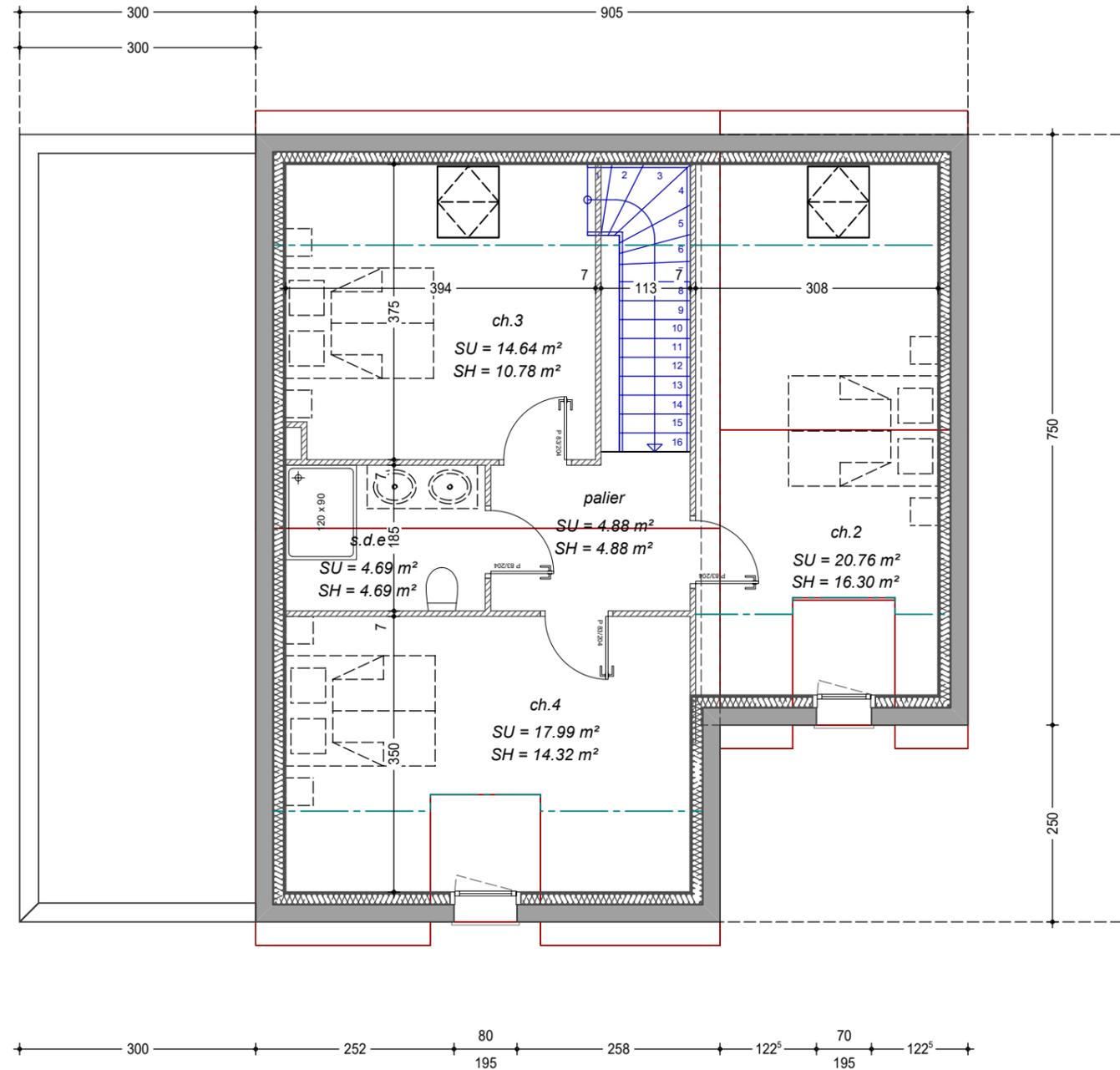
Superficie : 290 m<sup>2</sup>

**Projet de Construction d'une Maison Individuelle**  
Plans d'avant-projet

Plan N°	Date		Commentaire
01	le 03 Avril 2023	JM.G	-
02	le 20 Juillet 2023	JM.G	-

<b>Tableau des superficies</b>		
<i>Pièces</i>	Surfaces Habitables	Surfaces Utiles
<b>R.d.C :</b>		
Salon - séjour :	45,39	47,39
Cuisine :	9,73	9,73
Chambre 1 :	10,88	10,88
S.d'e 1:	5,82	5,82
<b>Total R.d.C :</b>	<b>71,82</b>	<b>73,82</b>
<b>Combles</b>		
Chambre 2 :	14,96	19,16
Chambre 3 :	10,27	13,60
Chambre 4 :	14,32	17,99
Palier :	4,91	4,91
S.d'e :	4,69	4,69
<b>Total Combles :</b>	<b>49,15</b>	<b>60,35</b>
<b>Total Habitation :</b>	<b>120,97 m<sup>2</sup></b>	<b>134,17 m<sup>2</sup></b>
<b>Annexes :</b>		
Garage :		<b>22,28</b>
<b>Total Annexes :</b>		<b>22,28</b>
<b>Emprise au sol</b>	<b>111,0</b>	
<b>Emprise / sol autorisée</b>	<b>116,0</b>	





Nota : La société se réserve la possibilité d'apporter des modifications liées à des impératifs d'ordre technique ou administratif. Les pointillés d'aménagement ne constituent pas d'éléments prévus dans le cadre de la vente

Propriété des plans : le constructeur conserve en toute hypothèse ses droits et notamment l'entière propriété de ses plans, études, avant-projets avec l'exclusivité des droits de reproduction conformément aux articles L. 122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le maître de l'ouvrage s'interdit d'utiliser à titre personnel ces plans, études et avant-projets ou de les céder à des tiers à titre onéreux ou gratuit pour quelque utilisation que ce soit sans l'accord du constructeur.

**Vue en plan ETAGE**

**éch : 1/75 ème**



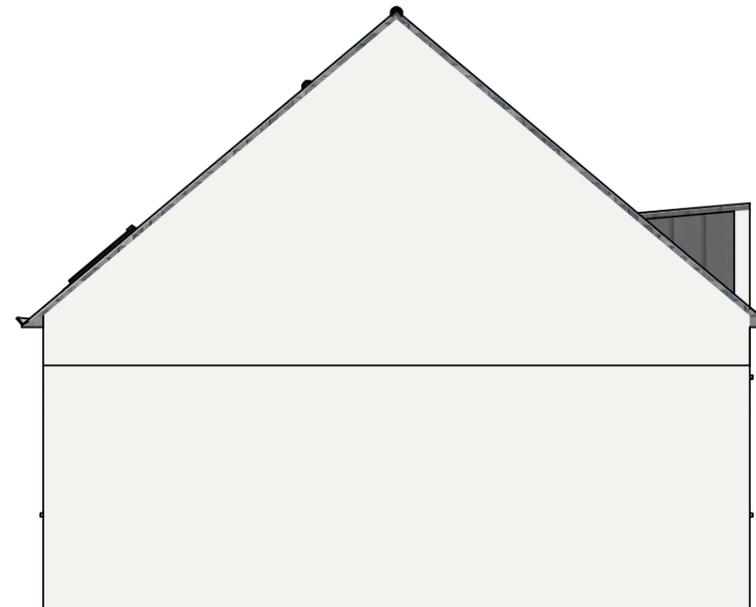
**Façade Sud**



**Pignon Est**



**Façade Nord**



**Pignon Ouest**

**éch : 1/100 ème**

Nota : La société se réserve la possibilité d'apporter des modifications liées à des impératifs d'ordre technique ou administratif. Les pointillés d'aménagement ne constituent pas d'éléments prévus dans le cadre de la vente

Propriété des plans : le constructeur conserve en toute hypothèse ses droits et notamment l'entière propriété de ses plans, études, avant-projets avec l'exclusivité des droits de reproduction conformément aux articles L.122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le maître de l'ouvrage s'interdit d'utiliser à titre personnel ces plans, études et avant-projets ou de les céder à des tiers à titre onéreux ou gratuit pour quelque utilisation que ce soit sans l'accord du constructeur.



**Nota : La société se réserve la possibilité d'apporter des modifications liées à des impératifs d'ordre technique ou administratif. Les pointillés d'aménagement ne constituent pas d'éléments prévus dans le cadre de la vente**

**Propriété des plans :** le constructeur conserve en toute hypothèse ses droits et notamment l'entière propriété de ses plans, études, avant-projets avec l'exclusivité des droits de reproduction conformément aux articles L. 122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le maître de l'ouvrage s'interdit d'utiliser à titre personnel ces plans, études et avant-projets ou de les céder à des tiers à titre onéreux ou gratuit pour quelque utilisation que ce soit sans l'accord du constructeur.

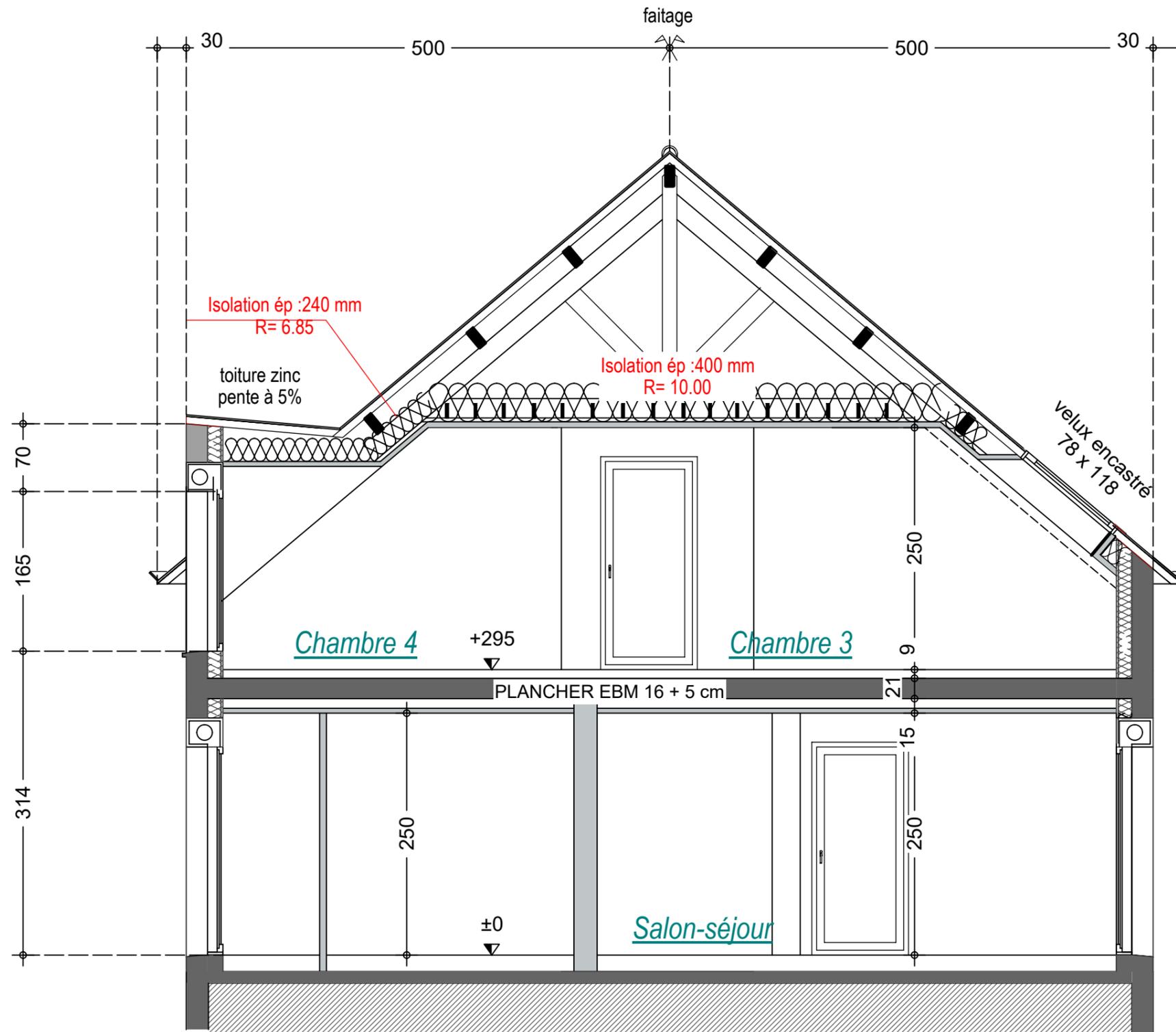
***Vue façade principale***



**Nota : La société se réserve la possibilité d'apporter des modifications liées à des impératifs d'ordre technique ou administratif. Les pointillés d'aménagement ne constituent pas d'éléments prévus dans le cadre de la vente**

**Propriété des plans :** le constructeur conserve en toute hypothèse ses droits et notamment l'entière propriété de ses plans, études, avant-projets avec l'exclusivité des droits de reproduction conformément aux articles L. 122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le maître de l'ouvrage s'interdit d'utiliser à titre personnel ces plans, études et avant-projets ou de les céder à des tiers à titre onéreux ou gratuit pour quelque utilisation que ce soit sans l'accord du constructeur.

***Vue façade arrière***



Coupe AA - (éch : 1/50)